

ACCOMPAGNEMENT ET PARRAINAGE GRATUITS

Au-delà du soutien financier, Initiative Charente-Maritime vous accompagne individuellement dans le développement de votre activité.

Cet accompagnement prend la forme d'un suivi technique, d'un parrainage, d'une mise en relation avec un réseau d'experts.

En cas de difficultés, face à des situations que vous ne connaissez pas ou que vous ne maîtrisez pas, votre parrain saura vous conseiller et vous aider à prendre les bonnes décisions. Cet accompagnement vous permet de bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme d'un chef d'entreprise ou d'un cadre, pendant les premières années de développement de votre entreprise.

Plus de

90%

des entreprises accompagnées sont toujours en activité, cinq ans après leur création.



NOS PARTENAIRES :



NOUS CONTACTER :



Maison du Département
85 Boulevard de la République
17 076 La Rochelle CEDEX 9

05 46 31 71 10
contact@initiativecharente-maritime.fr

contactcmi@twitter.com

www.initiativecharente-maritime.fr



LE PRÊT D'HONNEUR À 0%



POUR FINANCER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE

CRÉATION / REPRISE / DÉVELOPPEMENT

Photos : © Photothèque d'Initiative France - © Istock - Octobre 2016

En partenariat avec :



LE FONDS D'AIDE À LA CRÉATION, À LA REPRISE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Initiative Charente-Maritime, plateforme adhérente au réseau Initiative France, 1^{er} réseau de financement des entreprises, **accompagne et soutient les porteurs de projet souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise**, dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat, des services et du commerce, dans le Département de la Charente-Maritime.

nos missions

- Conseil et orientation
- Aide au financement du projet
- Accompagnement et parrainage



VOUS SOUHAITEZ CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE ?

Vous pouvez bénéficier d'un **prêt d'honneur à taux zéro** pour mener à bien votre projet.

Sans intérêt, ni garantie, le prêt d'honneur vous est accordé à titre personnel pour :

- Renforcer vos fonds propres
- Favoriser la mobilisation de votre prêt bancaire
- Aider à la création, au retour et au maintien d'emplois.

QUELS SONT LES BESOINS AIDÉS ET À QUELLE HAUTEUR ?

L'outil de financement porte sur les investissements (hors bâtiment), le rachat de parts ou de fonds de commerce, la constitution et le renforcement de fonds de roulement d'exploitation.

Vous pouvez prétendre à un prêt d'un montant compris entre 5 000 € et 40 000 € et d'une durée de 2 à 7 ans, avec la possibilité d'obtenir un différé de remboursement jusqu'à un an.



COMMENT OBTENIR UN PRÊT D'HONNEUR ?

Vous devez présenter un dossier devant un comité d'agrément d'experts, composé de professionnels, de chefs d'entreprises et de banquiers. L'aide n'est en aucun cas un droit.

